

Municipalité de Saint-Sylvestre

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 12 septembre 2022 le Conseil a adopté

LE PROJET DE RÈGLEMENT

N° 162- 2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°05-97 VISANT À :

Conformité au Schéma concernant les zones d'aménagement prioritaire et de réserve

MODIFIER CERTAINES ZONES DU PÉRIMÈTRE URBAIN :

Visant à agrandir la zone 35.1-P à même la zone 35-P

Visant à créer la zone 36.1-CH à même la zone 36-CH

Visant à agrandir la zone 24-H à même la zone 34-H

Visant à créer la zone 31.1-CH a même la zone 31-CH

Visant à agrandir la zone 41-I à même la zone 41.1I

Visant à modifier la grille de spécification par l'ajout des zones 31.1-CH, 36.1-CH, 36.2-CH

Visant à modifier la grille de spécification par le retrait de la zone 41.1I

Ajouter l'interdiction d'ouverture de rue dans les zones 31.1-CH, 36.1-CH et 24-H

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 22 SEPTEMBRE 2022, à 18 h, au *centre Multifonctionnel de Saint-Sylvestre*. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement N°162-2022 concerne les zones du périmètre urbain et est obligatoire à la suite de la modification du schéma d'aménagement et développement réviser de la MRC de Lotbinière par le règlement 326-2022. Afin d'obtenir la concordance à ce dernier.
3. Le résumé du projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 423, rue Principale aux heures normales de bureau.
4. Le projet de règlement N°162-2022 **ne contient pas** des dispositions propres à un règlement d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
5. L'illustration des secteurs spécifiquement touchés par chacune des dispositions peut être aussi consultée au bureau municipal, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Sylvestre, le 13 septembre 2022



Marie-Lyne Rousseau
Dir. Gén. et Sec.-très.